

Procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 6 mars 2023 à 19h30 à la salle du conseil sise au 629, rue des Loisirs à Sainte-Christine.

À laquelle séance sont présents :

Jean-Marc MÉNARD,	maire;
Francine BRASSEUR,	conseillère;
Simon DUFAULT,	conseiller;
Mickaël L. GIGUÈRE	conseiller;
Gilbert GRENIER,	conseiller;
Pierre NOËL	conseiller;
Patrick WOLPUT	conseiller.

Tous membres du conseil et formant quorum sous la présidence de Monsieur le Maire Jean-Marc Ménard.

Assistent également à la séance :

Heidi BÉDARD,	directrice générale et greffière-trésorière
Jacques LECLAIR	directeur du service des incendies
Daniel RICHARD,	inspecteur municipal

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le maire déclare la séance du conseil ouverte à 19h30.

1.1 Période de questions

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

2. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

040-03-2023 2.1 Adoption de l'ordre du jour

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance de l'ordre du jour de la séance ordinaire du 6 mars 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter l'ordre du jour de la présente séance.

Adoptée à l'unanimité

041-03-2023 2.2 Adoption du procès-verbal

Attendu que le Conseil municipal a pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023 et qu'il s'en déclare satisfait;

En Conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 6 février 2023.

Adoptée à l'unanimité

042-03-2023 **2.3 Adoption des comptes**

Attendu que conformément à la *Loi*, la directrice générale et greffière-trésorière dépose une liste des dépenses et paiements autorisés en vertu du Règlement numéro 346-2021 remplaçant le règlement numéro 288-07 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil, des comptes à payer, ainsi qu'une liste des salaires payés au conseil municipal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'adopter la liste des comptes payés et à payer, ainsi que des salaires payés qui sont présentés lors de la présente séance :

	Montant	No déboursé
Comptes payés	8 778,34 \$	202300059 à 202300074
Comptes à payer	56 612,18\$	202300075 à 202300102
Salaires payés	23 873,34 \$	202390049 à 202390117

Adoptée à l'unanimité

043-03-2023 **2.4 Transferts budgétaires**

Attendu qu' il y a lieu de procéder aux transferts budgétaires afin d'assurer un suivi des variations budgétaires des dépenses, des revenus et des engagements, conformément au Règlement no 346-2021 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaires et une délégation de certains pouvoirs du conseil;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal adopte les listes de contrôle des amendements budgétaires de l'année 2022 et de l'année 2023 telles que déposées.

Adoptée à l'unanimité

2.5 Rapports budgétaires et suivi du surplus

La directrice générale et greffière-trésorière dépose les rapports budgétaires et le rapport de suivi du surplus pour le mois de février 2023 aux membres du conseil.

044-03-2023 **2.6 Vente pour taxes 2023**

Attendu qu' en vertu des articles 1022 et suivants du Code municipal du Québec, une municipalité peut procéder à la vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

Attendu que la greffière-trésorière de la municipalité, s'il en reçoit l'ordre du Conseil, doit transmettre au bureau de la MRC

d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire, un extrait de l'état des personnes endettées envers la municipalité tel qu'approuvé;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que les taxes impayées doivent être acquittées avant le 16 mars 2023 et que le Conseil de la municipalité de Sainte-Christine approuve la vente pour taxes des immeubles dont les soldes dus de l'année 2021, 2022 et 2023 soient envoyés à la MRC d'Acton :

Liste des immeubles en défaut de paiement de taxes	
Matricule	Montant dû incluant les intérêts calculés au 6 mars 2023
8558 49 4458	817.02 \$
8853 33 3345	3 266.46 \$
8853 34 5111	878.45 \$
8853 63 8846	1 349,31 \$
8856 14 3889	5 042.06 \$
9053 43 7026	1 579.40 \$
9451 39 6158	1 608.73 \$

Que le Conseil mandate la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre ces extraits à la MRC d'Acton ainsi qu'au bureau de la commission scolaire sans autre délai ni avis, documents tels que déposés et faisant partie intégrante de la présente résolution.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à retirer le (les) dossier(s) dont les paiements auront été effectués avant la date de transmission à la MRC d'Acton.

Que le conseil municipal autorise la directrice générale et greffière-trésorière à transmettre à la MRC d'Acton tout autre somme venant à échéance entre le moment de l'adoption de la présente résolution et du moment de la vente pour taxes.

De mandater Me Christian Daviau notaire, si nécessaire, pour préparer la description des immeubles en vente pour défaut de paiement de taxes.

Que la Municipalité de Sainte-Christine mandate la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, comme représentante de la municipalité, et ce, lors des ventes pour taxes à la MRC d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

045-03-2023 2.7 **Règlement 374-2023 relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est appelée, de temps à autre, à adjuger un contrat suivant l'utilisation d'un système de pondération et d'évaluation des offres;

Attendu qu' en vertu de l'article 936.0.13 du *Code Municipal du Québec*, le conseil municipal doit, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire ou employé le pouvoir de former un comité de sélection en application des dispositions de la Loi;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 6 février 2023 par M. Simon Dufault,

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolu à la majorité des conseillers présents

M. Gilbert Grenier demande le vote :

Contre	Pour
2	4

M. Gilbert Grenier et M. Mickaël L. Giguère mentionnent leur dissidence.

Que le règlement intitulé « Règlement no 374-2023 relatif aux comités de sélection en matière d'adjudication de contrats » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

046-03-2023 **2.8 Reddition de compte pour le Programme d'aide à la voirie locale – Volet Entretien du réseau routier local**

Attendu que le ministère des Transports du Québec a versé une compensation de 148 805 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2022;

Attendu que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine informe le ministère des Transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

Adoptée à l'unanimité

047-03-2023 **2.9 Foire Agroalimentaire de la région d'Acton – Contribution financière**

Attendu que la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton tiendra sa 24e édition les 8 et 9 juillet prochain;

Attendu que la Foire Agroalimentaire de la région d'Acton est une activité divertissante et économiquement profitable

entraînant des retombées plus qu'importantes pour la région;

Attendu que le comité organisateur invite notre municipalité à contribuer à cet événement d'envergure sous forme de commandite;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre une contribution financière au montant de 100 \$ à la Foire Agroalimentaire de la Région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

048-03-2023 **2.10 Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus – Demande de contribution financière**

Attendu que la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Communauté de Sainte-Christine demande une aide financière afin de couvrir les frais de chauffage de 2023;

Attendu que l'aide financière demandée s'élève au montant de 1 500 \$ à 2 000 \$;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde une aide financière au montant de 2 000 \$ à la Paroisse Sacré-Cœur-de-Jésus, Communauté de Ste-Christine.

Adoptée à l'unanimité

049-03-2023 **2.11 Club Fadoq de Sainte-Christine**

Attendu que le Club Fadoq de Sainte-Christine demande une aide financière pour l'année 2023;

Attendu que l'aide demandée est au montant de 500 \$;

Attendu que cette somme a été prévue aux prévisions budgétaires 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 500 \$ à titre d'aide financière au Club Fadoq de Sainte-Christine pour l'année 2023.

Adoptée à l'unanimité

2.12 Déclaration de participation d'un élu municipal à la formation sur l'éthique et la déontologie

La Directrice générale et greffière-trésorière mentionne aux membres du conseil qu'une omission a été faite en 2022 concernant une déclaration de participation à la formation sur l'éthique et la déontologie.

La Directrice générale et greffière-trésorière déclare au conseil municipal que l'élu suivant a suivi la formation sur « Le comportement éthique » dispensée par la FQM en webinaire le 30 juin 2022 :

- M. Gilbert Grenier, conseiller # 6

050-03-2023 **2.13 Achat de planchettes de vinyle pour l'hôtel de ville**

Attendu que le conseil municipal a prévu de faire le remplacement du couvre-plancher à l'hôtel de ville afin de changer le tapis pour des planchettes de vinyle;

Attendu qu'un prix a été demandé auprès de deux fournisseurs;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal approuve l'achat de planchettes de vinyle auprès de Couvre-Plancher Chapdelaine Inc au coût de 4 252,94 \$, taxes en sus.

Que le montant soit pris en partie au fonds général et en partie au surplus accumulé non affecté.

Adoptée à l'unanimité

051-03-2023 **2.14 Bâtiments patrimoniaux – Ministère de la Culture et des Communications – assurance - appui**

Attendu que le patrimoine est une richesse collective et que sa préservation est une responsabilité qui doit être concertée et assumée collectivement par l'ensemble des intervenants, le gouvernement, les autorités municipales et les citoyens, incluant les citoyens corporatifs;

Attendu que les efforts considérables entrepris récemment par le gouvernement du Québec et les municipalités sur le plan légal afin de favoriser une meilleure préservation et restauration du patrimoine bâti du Québec;

Attendu que le programme de soutien au milieu municipal en patrimoine immobilier contribue indéniablement à favoriser l'acceptabilité sociale de nouvelles contraintes réglementaires grandement bénéfiques à la sauvegarde de ce patrimoine;

Attendu l'impact majeur d'un refus d'assurabilité pour les propriétaires de biens anciens;

Attendu que les actions des assureurs contribuent à décourager les propriétaires de biens anciens de les conserver, et à de nouveaux acheteurs potentiels d'en faire l'acquisition et

par conséquent, contribuent à la dévalorisation dudit patrimoine mettant en péril sa sauvegarde;

Attendu que les actions des assureurs compromettent celles en lien avec les nouvelles orientations du gouvernement et des municipalités pour la mise en place d'outils d'identification et de gestion en ce patrimoine;

Attendu la résolution de la Municipalité de La Présentation, datée du 17 janvier 2023;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

D'appuyer la résolution de la Municipalité de La Présentation.

De demander au gouvernement du Québec d'intervenir après du gouvernement du Canada et des autorités compétentes pour trouver rapidement des solutions afin de garantir, à coût raisonnable, l'assurabilité de tous les immeubles patrimoniaux et cela, peu importe l'âge du bâtiment ou d'une composante, l'identification du bâtiment à un inventaire, son statut, sa localisation au zonage ou sa soumission à des règlements visant à en préserver les caractéristiques;

De transmettre la présente résolution à la Municipalité de La Présentation pour qu'elle puisse la faire parvenir aux intervenants concernés.

Adoptée à l'unanimité

052-03-2023 **2.15 Mandat architecte – Centre multifonctionnel**

Attendu que le projet de Centre multifonctionnel a été jugé prioritaire dans le cadre du Programme d'amélioration et de construction d'infrastructures municipales (PRACIM);

Attendu que dans le cadre de ce programme, la Municipalité dispose de douze (12) mois à compter de la lettre d'annonce, soit le 24 janvier 2023, pour procéder à l'octroi de contrat pour les services professionnels;

Attendu qu'une offre de services en architecture a été demandée à Atelier A. Bellavance Inc afin de réaliser les prochaines étapes du projet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine mandate Atelier A. Bellavance pour réaliser les prochaines étapes du projet au coût de 12 995,00 \$, taxes en sus ainsi qu'au coût de 450 \$, taxes en sus par visite additionnelle.

Adoptée à l'unanimité

053-03-2023 **2.16 Services professionnels – Jeux d'eau**

Attendu que le conseil municipal désire aller de l'avant avec le projet de jeux d'eau;

Attendu qu' une demande de services professionnels en ingénierie a été adressée à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) pour la confection des plans et devis et construction d'un système de jeux d'eau à recirculation;

Attendu que la FQM a dressé une liste de services professionnels afin d'établir un prix budgétaire de ses honoraires dans ce projet;

Attendu que le budget estimé est basé sur l'estimation la plus exacte du temps requis pour réaliser les étapes proposées;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine mandate la FQM pour les services professionnels dans le cadre du projet de jeux d'eau à recirculation au coût estimé entre 5 000 \$ et 10 000 \$, taxes en sus.

Que le coût relatif aux honoraires professionnels provient du Programme de la TECQ.

Que le conseil municipal soit impliqué dans le processus de conception du projet.

Adoptée à l'unanimité

054-03-2023 **2.17 Trio Étudiant Desjardins pour l'emploi**

Attendu que le Trio étudiant Desjardins pour l'emploi vise à permettre à des jeunes d'acquérir une expérience de travail dans leur région;

Attendu que le projet amène aussi à encourager l'embauche de jeunes par les entreprises du milieu et à contrer l'exode des jeunes vers les grands centres;

Attendu que le projet permet de :

- Fournir aux jeunes un soutien pour acquérir de l'expérience;
- Donner aux jeunes un bon départ sur le marché du travail; leur faire vivre une expérience de travail positive tout en bénéficiant d'un encadrement;
- Favoriser le réseautage des jeunes avec les employeurs de la région;
- Valoriser l'emploi étudiant;
- Prévenir l'exode des jeunes.

Attendu que le programme comprend deux volets, soit le volet « Apprenti-Stage » dont les étudiants visés sont âgés de 13 à 16 ans et le volet « Expérience Travail-Été » dont les étudiants visés sont âgés de 15 à 21 ans;

Par conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la municipalité de Sainte-Christine accepte l'inscription de trois jeunes au programme Trio Étudiant Desjardins.

Que la municipalité de Sainte-Christine accorde un montant de 844,23 \$ dans le cadre du programme Trio Étudiant Desjardins.

Qu'il est également autorisé à la Directrice générale et greffière-trésorière, Mme Heidi Bédard, à signer les documents nécessaires pour le renouvellement du programme proposé par le CJE.

Adoptée à l'unanimité

055-03-2023 **2.18 Formation de la FQM à Durham Sud**

Attendu que la Municipalité de Durham Sud souhaite tenir une formation dispensée par la FQM intitulée : « La planification stratégique : un guide à la décision – Volet 1 »;

Attendu que L'objectif général de cette formation est de démontrer comment mettre en place une démarche structurée de planification stratégique. Cette formation permettra ainsi de comprendre la démarche pratique permettant de diagnostiquer de manière intégrée le contexte de l'organisation (diagnostic stratégique), d'évaluer les choix qui s'offrent (choix stratégiques possibles) et comment les déployer (déploiement);

Attendu que cette formation est proposée au coût de 1 500 \$ pour un maximum de 16 participants et que la Municipalité de Durham Sud invite la Municipalité de Sainte-Christine à y participer et diviser le montant à un coût égal;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accepte l'offre de la Municipalité de Durham Sud en inscrivant les élus municipaux et la directrice générale à la formation « La planification stratégique : un guide à la décision – Volet 1 ».

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise la dépense de 750 \$, taxes en sus pour la participation à cette formation.

Adoptée à l'unanimité

3. SÉCURITÉ PUBLIQUE

3.1 Compte rendu du directeur du service des incendies

Le directeur du service des incendies, M. Jacques Leclair fait un compte rendu des interventions effectuées dernièrement par le service des incendies.

056-03-2023 **3.1.1 Achat d'équipements – service incendie**

Attendu que le directeur du service des incendies informe les membres du conseil municipal que les casques de pompiers sont tous périmés;

Attendu qu' il y a lieu de changer les casques de pompiers;

Attendu qu' il y a également lieu de faire l'achat de lampes de poches, de bottes, d'adaptateur ainsi que de rouleau d'hose;

Attendu que le budget pour le remplacement des casques n'était pas prévu, mais que des sommes sont disponibles encore pour l'achat d'habits de combat;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'achat d'équipements incendie pour un montant maximal de 6 400 \$, taxes nettes.

Adoptée à l'unanimité

4. TRANSPORT ET TRAVAUX PUBLICS

4.1 Compte rendu de l'inspecteur municipal

Monsieur Daniel Richard, inspecteur municipal fait un compte rendu des activités du département de la voirie de la Municipalité de Sainte-Christine.

057-03-2023 **4.2 Nivelage des chemins**

Attendu qu' il y a lieu de procéder au nivelage de certains chemins de gravier de la municipalité;

Attendu que la Municipalité a demandé la liste des prix de plusieurs entrepreneurs afin de prendre la décision pour octroi du contrat de nivelage des chemins municipaux;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accepte la proposition de TGBC Inc. pour le nivelage des chemins de gravier de la municipalité au taux horaire de 120 \$, plus taxes pour la saison 2023, selon les besoins de la Municipalité.

Adoptée à l'unanimité

058-03-2023 **4.3 Correction prix – PIIRL - WSP**

Attendu que le conseil municipal a octroyé, par la résolution no 033-02-2023 le mandat de confection des plans et devis à WSP au montant de 9 484 \$ pour les travaux des rues Pierre-Delage et De la Fabrique ainsi qu'au montant de 62 060 \$ pour le PIIRL;

Attendu qu' Une erreur s'est glissée dans le montant nommé et que le total des montants aurait dû s'établir comme suit :
Rues Pierre-Delage et De la Fabrique : 9 844 \$
PIIRL : 63 980 \$

Attendu que WSP demeure inférieur aux deux autres prix soumis dans le cadre de ce projet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne les services de WSP de Drummondville au coût de 63 980 \$, taxes en sus, pour les plans et devis relatifs au PIIRL. Que le montant soit pris des carrières et sablières.

Que la Municipalité de Sainte-Christine retienne les services de WSP de Drummondville au coût de 9 844 \$, taxes en sus, pour les plans et devis relatifs aux travaux d'asphaltage de la rue Pierre-Delage et de la rue de la Fabrique. Que le montant soit pris à la TECQ.

Adoptée à l'unanimité

059-03-2023 **4.4 Acquisition – Afficheur de vitesse radar**

Attendu que le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'un nouvel afficheur de vitesse radar pour sensibiliser les automobilistes à la sécurité routière;

Attendu qu' un prix a été demandé à Kalitec et que le montant s'établit à 4 930 \$, taxes en sus.

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal effectue l'acquisition de l'afficheur de vitesse radar auprès de Kalitec au coût de 4 930 \$, taxes en sus.

Qu'une partie du montant concernant l'acquisition et l'installation soit prise de l'aide financière obtenue dans le cadre du Fonds de soutien au projet structurant – volet local.

Adoptée à l'unanimité

060-03-2023 **4.5 Achat d'une gratte (niveleuse)**

Attendu que le conseil municipal souhaite faire l'acquisition d'une gratte pour faire des travaux de terrassement et de voirie;

Attendu qu' un prix a été demandé à Équipement Grandmont de Danville et que le montant s'établit à 1 450 \$, taxes en sus.

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'une gratte (niveleuse) pour les travaux de terrassement et de voirie auprès d'Équipement Grandmont au coût de 1 450 \$, taxes en sus.

Adoptée à l'unanimité

5. HYGIÈNE DU MILIEU

5.1 Compte rendu de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains

M. Mickaël L. Giguère a assisté à la réunion de la Régie Intermunicipale d'Acton et des Maskoutains et en fait un compte rendu.

061-03-2023 5.2 Services professionnels – Ponceaux – Travaux dans les embranchements de la Rivière LeRenne

Attendu que des travaux d'entretien sont prévus dans deux embranchements de la Rivière LeRenne;

Attendu que deux ponceaux de chemins doivent être changés afin d'effectuer les travaux d'entretien de façon satisfaisante;

Attendu que le conseil municipal a décidé de procéder à la production des plans et devis pour le remplacement des ponceaux;

En conséquence,

Il est proposé par M. Gilbert Grenier,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de ALPG consultants Inc pour la réalisation des plans et devis pour le remplacement des ponceaux en lien avec les travaux dans les embranchements de la Rivière LeRenne au coût de 11 850 \$, taxes en sus.

Que les sommes pour les services professionnels proviennent du surplus concernant l'amélioration du Réseau routier.

Que les travaux de remplacement des ponceaux soient effectués en 2024 seulement.

Adoptée à l'unanimité

6. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

6.1 Compte rendu du Levier Alimentaire de Ste-Christine et du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

M. Jean-Marc Ménard fait un compte rendu concernant les activités du Levier Alimentaire de Ste-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Comité de suivi MADA et Politique Familiale Municipale

7. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

062-03-2023 7.1 Adoption du 2e projet de règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement de zonage afin de permettre, à certaines conditions, l'entreposage de roulottes sur des terrains vacants situés hors du périmètre d'urbanisation;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 23 janvier 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Deuxième projet de règlement intitulé « Règlement no 371-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

063-03-2023 7.2 **Adoption du 2e projet de règlement no 372-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine a adopté, le 10 juin 2002, le règlement de zonage n° 254-02;

Attendu que le conseil désire modifier ledit règlement d'urbanisme afin de revoir les conditions d'implantation des abris d'auto temporaires;

Attendu que le conseil peut modifier ses règlements d'urbanisme, conformément à la section V du chapitre IV de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (L.R.Q., c.A.-19.1);

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 6 février 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le Deuxième projet de règlement intitulé « Règlement no 372-2023 modifiant le règlement de zonage de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

064-03-2023 7.3 **Adoption du règlement no 373-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Sainte-Christine**

Attendu que le conseil de la Municipalité de Sainte-Christine doit se prévaloir des dispositions contenues au chapitre V.0.1 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* relatives à la démolition d'immeubles;

Attendu que la *Loi modifiant la Loi sur le patrimoine culturel* et d'autres dispositions législatives est entrée en vigueur le 1er avril 2021;

Attendu qu' en vertu de ladite loi, la MRC d'Acton doit réaliser, d'ici le 1er avril 2026, un inventaire des immeubles présentant une valeur patrimoniale sur son territoire;

Attendu qu' en vertu de cette même loi, la Municipalité doit assurer la protection des immeubles présentant une valeur patrimoniale inscrit dans l'inventaire de la MRC ou ayant été cité conformément à la *Loi sur le patrimoine culturel*;

Attendu que l'avis de motion et présentation du présent règlement ont dûment été donnés le 6 février 2023 par M. Gilbert Grenier;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le règlement intitulé « Règlement no 373-2023 sur la démolition d'immeubles de la Municipalité de Sainte-Christine » soit adopté.

Adoptée à l'unanimité

8. LOISIRS ET CULTURE

8.1 Compte rendu du comité des loisirs et du soccer mineur

M. Pierre Noël fait un compte rendu concernant les activités du comité des Loisirs de Sainte-Christine.

M. Simon Dufault fait un compte rendu concernant les activités du Soccer mineur de Sainte-Christine.

065-03-2023 **8.2 Souper – Soirée des bénévoles**

Attendu que le conseil municipal tiendra le 22 avril prochain une soirée des bénévoles;

Attendu que lors de cette soirée, il y aura un repas servi aux invités, soit un méchoui porc et bœuf;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal retienne les services de Jean Deslandes Traiteur à titre de traiteur pour la soirée des bénévoles au coût de 25 \$ par personne, taxes en sus par personne.

Adoptée à l'unanimité

066-03-2023 **8.3 Autorisation de signature du contrat – Spectacle – Soirée des bénévoles**

Attendu que le conseil municipal tiendra le 22 avril prochain une soirée des bénévoles;

Attendu que lors de cette soirée, il y aura un spectacle de M. Guillaume Lafond, en duo avec Shawn McPherson à l'harmonica;

Attendu qu'il y a lieu d'autoriser la signature du contrat avec M. Lafond;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal autorise M. Jean-Marc Ménard, maire et Mme Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière à signer pour et au nom de la Municipalité de Sainte-Christine, le contrat en lien avec le spectacle de la soirée des bénévoles.

Que le conseil municipal autorise la dépense au montant de 2 000 \$, taxes en sus pour la tenue de ce spectacle.

Adoptée à l'unanimité

067-03-2023 **8.4 Reconnaissance du centre de bénévolat d'Acton comme organisme local pour les cuisines collectives (location de salle gratuite)**

Attendu que le conseil municipal a adopté le 7 novembre 2022, par la résolution no 266-11-2022, une politique de location de salle;

Attendu que par cette politique de location de salle, toute organisation peut faire une demande de reconnaissance auprès de la Municipalité de Sainte-Christine afin de bénéficier des mêmes modalités qu'un OBNL, soit la location gratuite de la salle;

Attendu que le Centre de bénévolat d'Acton offre de la cuisine collective aux citoyens de Ste-Christine et qu'il y a présentement 7 participants résidents sur le territoire;

Attendu que le Centre de bénévolat d'Acton souhaite utiliser la salle communautaire aux fins de cuisine collective;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal accorde la reconnaissance de la SARCA Mobile en tant qu'organisme de la Municipalité et lui offre la location de salle gratuitement afin de faire bénéficier de ses services aux citoyens de Sainte-Christine et lui autorise à laisser une armoire afin d'y mettre de l'équipement.

Adoptée à l'unanimité

068-03-2023 **8.5 Projet de parc de planches à roulettes**

Attendu que le conseil municipal avait prévu la création d'un parc de planches à roulettes pour l'année 2023;

Attendu que la Municipalité avait procédé à l'acquisition de modules de planches à roulettes;

Attendu qu'un estimé pour le parc de planches à roulettes a été demandé et que les coûts pour sa réalisation sont estimés au double de ce qui avait été prévu au départ;

Attendu que le conseil municipal souhaite attendre d'une subvention englobe la quasi-totalité du projet;

En conséquence,
Il est proposé par M. Gilbert Grenier,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal reporte en 2024 la conception et la réalisation du parc de planche à roulettes.

Adoptée à l'unanimité

9. CORRESPONDANCE

069-03-2023 **9.1 Défi cycliste Desjardins – Fondation Santé Daigneault-Gauthier**

Attendu que le 14e défi cycliste Desjardins des Caisses populaires de la MRC d'Acton au profit de la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton est de retour après une longue pause due à la pandémie;

Attendu que comme par les années précédentes, le Défi cycliste sollicite notre participation afin d'assurer un service de qualité à tous les participants;

Attendu que le Défi cycliste se tiendra le dimanche 11 juin 2023 de 8h30 à 13h00 et que les cyclistes parcourront toutes les municipalités de la MRC d'Acton dont une partie de notre territoire;

Attendu que pour mener à bien le projet, le Défi cycliste a besoin de notre service d'incendie pour la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses et à la demande du Ministère des Transports du Québec un droit de passage sur les routes de notre municipalité;

Attendu que le Défi cycliste empruntera le 1er Rang Ouest, le Chemin de Béthanie et la Route 222 dans notre municipalité;

En conséquence,
Il est proposé par M. Pierre Noël,
Et résolution à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité de Sainte-Christine accorde le droit de passage sur les routes de notre municipalité.

Que la Municipalité de Sainte-Christine autorise son service incendie à assurer la sécurité des cyclistes aux intersections dangereuses.

Que la Municipalité de Sainte-Christine offre un don au montant de 250 \$ à la Fondation Santé Daigneault-Gauthier de la MRC d'Acton dans le cadre de son défi cycliste.

Adoptée à l'unanimité

070-03-2023 **9.2 Chambre de commerce de la région d'Acton – Invitation à l'AGA**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine est membre de la Chambre de commerce de la région d'Acton (CCRA);

Attendu que la CCRA tient son assemblée générale annuelle le 15 mars 2023 à 18 heures à Acton Vale;

En conséquence,
Il est proposé par M. Patrick Wolput,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal nomme Mme Heidi Bédard, Directrice générale et greffière-trésorière en tant que représentante de la Municipalité lors de l'assemblée générale annuelle de la Chambre de commerce de la région d'Acton.

Adoptée à l'unanimité

071-03-2023 **9.3 Défi pissenlits 2023**

Attendu que le pissenlit est l'une des premières sources en abondance de nourriture au printemps pour les abeilles;

Attendu qu'après un rude hiver sous la neige, les insectes pollinisateurs profiteront de tous ces pissenlits pour reprendre des forces pour la saison de pollinisation qui commence;

En conséquence,
Il est proposé par M. Mickaël L. Giguère,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal appui le défi pissenlits 2023 visant à retarder la tonte des pelouses pour aider les abeilles.

Adoptée à l'unanimité

072-03-2023 **9.4 Ajustements des heures d'ouverture – bureau de poste de Ste-Christine**

Attendu que le conseil municipal a adopté la résolution no 236-10-2022 demandant à Postes Canada de modifier les heures de bureau de poste de Sainte-Christine;

Attendu que la résolution a été expédiée en copie conforme au député fédéral, M. Simon-Pierre Savard-Tremblay;

Attendu que Mme Julie Vignola, députée fédérale de Beauport-Limoilou a été sollicité dans le dossier puisqu'elle fait partie du Comité permanent des opérations gouvernementales et des prévisions budgétaires et qu'elle a travaillé dans le dossier en lien avec Postes Canada;

En conséquence,
Il est proposé par Mme Francine Brasseur,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que le conseil municipal souhaite remercier chaleureusement Mme Julie Vignola et M. Simon-Pierre Savard-Tremblay ainsi que son équipe d'avoir travaillé avec ténacité dans le dossier relatif aux heures de bureau de poste de Sainte-Christine.

Adoptée à l'unanimité

10. AFFAIRES NOUVELLES

073-03-2023 10.1 **Demande de permis concernant le projet de conversion de système d'éclairage au DEL**

Attendu que la Municipalité de Sainte-Christine veut participer à la réduction des gaz à effet de serre;

Attendu que la Municipalité veut réduire son empreinte écologique;

Attendu que la Municipalité veut prendre un tournant vert;

En conséquence,
Il est proposé par M. Simon Dufault,
Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la Municipalité reconnaisse qu'elle est propriétaire des équipements d'éclairage visés par la demande de permission de voirie demandée au ministère des Transports.

Que la Municipalité s'engage à assumer la responsabilité et les coûts de construction des travaux faisant l'objet de la présente.

Que la Municipalité a obtenu une attestation de conformité par un ingénieur de conversion des lumières de propriété municipale en bordure du réseau routier sous la gestion du ministère des Transports.

Que la Municipalité s'engage à assumer les coûts et l'entière responsabilité de l'inspection, l'entretien et le paiement de la facture d'électricité de ces équipements d'éclairage.

Adoptée à l'unanimité

11 PÉRIODE DE QUESTIONS

Conformément aux dispositions de la *loi*, une période de questions doit être accordée au public.

Le maire, M. Jean-Marc Ménard invite le public à poser des questions.

074-03-2023 12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Attendu que les sujets de l'ordre du jour sont épuisés;

En conséquence,

Il est proposé par M. Pierre Noël,

Et il est résolu à l'unanimité des conseillers présents

Que la séance soit levée à 20h34.

Adoptée à l'unanimité

Je, Jean-Marc Ménard, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Heidi Bédard,
Directrice générale et
Greffière-trésorière

Jean-Marc Ménard,
Maire